

LE MONITEUR *AK*

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

Des ponts en bois ? Pourquoi pas ! _p.42

T9



**Cette
semaine**

**Le numéro
spécial
Innovations
techniques 2011**

TRAVAUX ROUTIERS

« Le dépistage dermatologique à la portée de tous nos collaborateurs »

Sans attendre la conclusion du procès dit « du bitume », Jacques Tavernier, P-DG d'Eurovia (groupe Vinci) annonce le renforcement des actions de prévention en termes d'exposition aux rayons UV solaires. Mesure phare: la possibilité d'un dépistage dermatologique systématique.

Dans l'affaire dite « du bitume », qui oppose Eurovia à la famille de José Francisco Andrade Serrano, un ancien collaborateur décédé d'un cancer de la peau, la cour d'appel de Lyon vient de demander une nouvelle expertise pour juger de l'origine professionnelle de cette maladie.

Comment accueillez-vous la décision de la cour d'appel de Lyon?

Nous l'accueillons d'autant plus favorablement que c'est une demande que nous avons formulée. L'avis du nouveau Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) – celui de Bourgogne – permettra d'avoir un diagnostic scientifique et médical précis. Nous contribuerons à cette enquête dans un esprit de responsabilité et de transparence.

Cette affaire jette toutefois la suspicion sur la nocivité du bitume et de sa mise en œuvre. Vos collaborateurs sont-ils inquiets?

Des questions se posent, ce qui est fort légitime. De nombreuses études ont été menées sur la nocivité du bitume. Les plus vastes et les plus récentes établissent qu'il n'existe pas de lien entre le bitume et toutes les formes de cancer. Qu'il s'agisse des mesures d'exposition aux risques à différents postes de travail, des mesures en laboratoires ou des études épidémiologiques. Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ ou Iarc en anglais) a mené une étude sur près de quinze ans auprès de 80 000 personnes dont 35 000 ont été exposées pendant vingt-cinq ans aux fumées de bitume. Aucune surmortalité ni surfréquence de cancer n'ont été constatées. L'Iarc se prononcera une nouvelle fois sur le bitume, en octobre, en présentant une nouvelle monographie des substances cancérigènes.

Comptez-vous accélérer le recours aux enrobés tièdes qui dégagent moins de fumées?

C'est une action enclenchée. Nous avons d'ores et déjà modifié toutes les centrales que nous détenons en propre (une trentaine en France) pour qu'elles puissent produire nos enrobés tièdes Evotherm.

L'exposition aux UV est également mise en cause dans cette affaire. Comment abordez-vous ce problème?



JACQUES TAVERNIER,
P-DG d'Eurovia
(groupe Vinci).

Nous avons pris une décision inédite, celle de proposer désormais le dépistage dermatologique systématique à tous nos collaborateurs. Cette initiative vient renforcer toutes les actions de protection que nous mettons en œuvre depuis des années. Au Chili, par exemple, en raison de la faiblesse de la couche d'ozone en certains endroits, la question se pose de manière aiguë. Tous les jours, dans toutes les agences du pays, nous affichons le degré d'exposition aux rayonnements UV et rappelons les moyens de protection. Nous allons déployer cet affichage dans toutes les agences françaises dès cet été via notre Intranet, tout en mettant à disposition des EPI anti-UV, outre les vêtements couvrants habituels. Il faut savoir qu'à ce jour, aucun équipement de ce type n'était référencé en Europe pour nos activités, chose à laquelle nous avons remédié en partenariat avec nos fournisseurs.

Le 26 mai, c'est la journée internationale de la prévention chez Eurovia. En quoi consiste-t-elle?

Une journée prévention chez Eurovia, cela signifie que tous nos chantiers s'arrêtent et que nous nous consacrons exclusive-

ment à ce sujet. Nous avons lancé cette initiative dès 2002; depuis 2009, nous avons décidé qu'une telle journée serait organisée simultanément, à l'échelle de toutes nos implantations dans le monde entier. Le 26 mai, nous allons échanger sur les questions de sécurité, répondre aux questions de nos collaborateurs... Chaque chef d'agence organise « sa » journée, pour que la démarche soit à la fois locale et globale. Cette année, nous initions un travail de fond sur les « presque accidents ».

Qu'est-ce qu'un « presque accident »?

Il s'agit d'une situation où l'accident a été évité de peu, toutes ces fois où l'on se dit « ouf, on n'est pas passé loin de la catastrophe ». L'analyse de ces cas nous permettra de progresser dans nos actions de prévention. Nous travaillons en partenariat avec Dupont de Nemours, spécialiste du domaine. La première question à se poser est: quel est l'outil de remontée d'informations le plus pertinent à l'échelle de chaque agence? Car, bien sûr, plus nous aurons de situations à analyser, plus nous pourrons intégrer les « presque accidents » dans nos actions de prévention.

■ Propos recueillis par Julien Beideler